

# Le Château

Résidence Senior Médicalisée

## ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES

L'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, institué par la loi Liberté de choisir son avenir professionnel de 2018, a été conçu pour mesurer les écarts de rémunération entre les sexes et mettre fin aux inégalités.

Il repose sur l'évaluation de 4 indicateurs pour les entreprises employant entre 50 et 250 salariés :

- l'écart de rémunération femmes-hommes,
- l'écart de répartition des augmentations individuelles,
- le pourcentage de salariées augmentées l'année de leur retour de congé maternité,
- le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Cette évaluation permet aux entreprises de savoir où elles se situent en matière d'égalité professionnelle, et le cas échéant de mettre en évidence leurs points de progression et en œuvre les mesures correctives nécessaires.

Pour l'année **2021**, seuls 3 critères ont été calculés pour **Le Château**, compte tenu de l'âge de ses effectifs et de leur répartition CSP (Catégorie Socioprofessionnelle).

**La note globale obtenue est de 55/60.**

Les résultats obtenus par indicateur sont :

- Indicateur relatif à l'écart de rémunération femmes-hommes : non calculable - /40
- Indicateur relatif à répartition des augmentations individuelles = 35/35 ;
- Indicateur relatif aux salariées augmentées l'année de leur retour de congé maternité = 15/15
- Indicateur de parité parmi les 10 plus hautes rémunérations = 5/10